

## Conditions générales de vente :

### -Réservation

Après un premier contact (téléphone/email), un devis concernant l'(les) activité(s) vous sera proposé. Une Réservation n'est définitive qu'après confirmation par Roc Nature (par courrier ou email) et réception d'un acompte (30% du montant total) ainsi que du devis signé. Les caractéristiques définitives du groupe (effectif, âge, nb de Personnes, type de public) ainsi qu'un formulaire reprenant Poids/Taille/Pointure (pour le Canyoning notamment) devront nous être communiquées le plus tôt possible.

### -Modification/Annulation

Une réservation peut être modifiée dans la limite de nos disponibilités. Vous pouvez annuler une réservation jusqu'à 8 jours à l'avance. Au delà, si la modification n'est pas possible, ou si vous souhaitez annuler votre réservation, votre acompte sera encaissé. Toute annulation moins de 48 heures avant la date de l'activité entraîne la facturation de l'activité en totalité.

### -Météo

Les activités proposées sont par nature dépendantes des conditions climatiques. Si la sécurité ne peut pas être assurée, Roc Nature se réserve le droit de modifier (lieu, jour, heure de rendez-vous) voire d'annuler en cas de météo défavorable. Si l'activité de substitution qui vous sera proposée ne vous convient pas, l'acompte vous sera intégralement remboursé.

### -Paieement

Les tarifs proposés sont Nets De Taxes (NDT). Ils comprennent l'encadrement (normes Jeunesse et Sports) et la mise à disposition d'un matériel adapté et régulièrement contrôlé (normes Equipement de Protection Individuel - EPI). La facture vous sera remise en fin d'activité, ou envoyée ultérieurement. L'acompte pourra vous être rendu à la facturation. La prestation devra être réglée dans les 10 jours à réception de la facture.

### -Frais

Remontées mécaniques, taxi, hébergement, repas, nuitées, etc... sont à partager entre les participants.

### -Assurances

Toutes les disciplines proposées sont des activités à risque. Lors de votre inscription une assurance responsabilité civile est incluse, toutefois nous vous conseillons vivement de posséder une assurance individuelle, rapatriement, frais de recherche et frais médicaux pour les activités concernées. Il existe des assurances journalières, ponctuelles auprès d'organismes spécialisés : Diot Montagne, Cub Alpin Français, FFME.